



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
2 février 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 122 a) de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations
Unies et les organisations régionales ou autres :
coopération entre l'Organisation des Nations
Unies et l'Union africaine

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Examen du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la Déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (A/61/630, annexe) faisant suite au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), déclaration dans laquelle les États Membres ont décidé de s'employer à renforcer les capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines dans divers domaines et que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont par la suite approuvée, la première dans sa résolution 63/310 et le second dans une déclaration de son président (S/PRST/2007/7).

2. L'accent étant mis dans un premier temps sur la paix et la sécurité, la Déclaration devait servir de cadre stratégique évolutif pour la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en vue d'améliorer la coordination et la cohésion de l'action que mène le système des Nations Unies auprès de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (CER). La Déclaration faisait fond sur les domaines de coopération existants et portait sur les axes suivants : renforcement des institutions, mise en valeur des ressources humaines et gestion financière; paix et sécurité; droits de l'homme; affaires politiques, juridiques et électorales; développement social, économique, culturel et humain; sécurité alimentaire et protection de l'environnement.

3. Le présent examen a été effectué en collaboration avec un expert indépendant, chargé d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du cadre,



notamment s'agissant d'améliorer et de renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine et des CER de collaborer efficacement avec l'Organisation au règlement des problèmes de sécurité humaine en Afrique. L'expert indépendant a travaillé en coordination avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres organismes et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions de l'Union africaine à Addis-Abeba. Il s'est également rendu à New York pour recueillir les vues de hauts fonctionnaires de l'ONU et d'experts. Comme le prévoit le cadre, l'examen portait sur les trois premières années d'activités de l'Organisation visant à aider l'Union africaine à renforcer ses capacités institutionnelles, à la suite de la signature de la Déclaration en novembre 2006. Les conclusions et recommandations de l'expert indépendant ont par la suite été examinées à la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organes des Nations Unies travaillant en Afrique pour aider l'Union africaine et le Programme d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tenue les 14 et 15 novembre 2010 à Addis-Abeba. Le présent rapport fait également le point des activités menées par les divers départements, organismes, programmes et fonds de l'ONU depuis l'achèvement de l'examen le 21 septembre 2009.

II. Action des départements, programmes, fonds et organismes des Nations Unies en faveur de l'application du Programme décennal de renforcement des capacités

4. Les activités que mène le système des Nations Unies en faveur des institutions de l'Union africaine, en particulier en matière de renforcement des capacités, sont décrites dans divers rapports du Secrétaire général¹. D'une manière générale, le système des Nations Unies fournit un appui substantiel aux programmes visant à renforcer la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement sur le continent. Cet appui a notamment pris la forme d'une assistance technique, de services de conseil, d'un soutien institutionnel et programmatique, et de mesures de renforcement des capacités.

5. Compte tenu du fait que, dans un premier temps, le Programme décennal de renforcement des capacités mettait l'accent sur la paix et la sécurité, le présent rapport porte essentiellement sur les activités et programmes ayant trait à ces domaines. Divers départements, organismes, programmes et fonds des Nations Unies et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et son système de groupes thématiques ont contribué à rendre le Programme opérationnel. Dans le domaine de la paix et de la sécurité plus particulièrement, l'ONU a participé de manière significative aux efforts régionaux. L'action menée dans les principaux domaines de coopération entre les deux organisations visait donc à faire face à l'évolution des priorités des institutions de l'Union africaine et à donner à ces dernières les moyens de relever les nouveaux défis auxquels se heurte l'Afrique.

¹ A/63/228-S/2008/531 et Corr.1, A/63/666-S/2008/813, A/64/359-S/2009/470, A/65/382-S/2010/490, A/65/510-S/2010/514, S/2008/186.

6. Le Département des affaires politiques a fourni son appui à la Commission de l'Union africaine dans les domaines de la médiation, de l'assistance électorale, de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et, en coordination avec le Département de l'appui aux missions, du programme frontière de l'Union africaine. En 2008, le Département des affaires politiques a mis au point un programme de travail biennal conjoint Union africaine-ONU visant à renforcer la capacité de médiation de l'Union et devant servir de cadre général pour l'appui à la médiation que les partenaires internationaux fournissent à celle-ci. En 2009 et 2010, le Département des affaires politiques a facilité la conceptualisation d'une stratégie de médiation pour l'Union africaine, la création d'un fichier de médiateurs et d'experts africains et l'élaboration de directives communes concernant le partenariat de médiation entre l'Union africaine et l'ONU mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine en Guinée-Bissau, au Kenya, en Somalie et au Darfour. Le Département des affaires politiques a également invité les représentants de l'Union africaine à participer à tous les programmes de formation qu'il a organisés. C'est ainsi qu'en 2007, des fonctionnaires de l'Union africaine ont participé à un programme de formation sur la médiation et le dialogue organisé conjointement par le Département et par le centre Folke Bernadotte Academy (FBA). D'autres sessions du cours organisé conjointement par l'ONU, l'Union africaine et la FBA, sur le thème « Renforcer les capacités en matière de médiation et de dialogue grâce à la mise en commun des expériences » ont été organisées à Debre Zeit (Éthiopie) en octobre 2008 et à Nairobi en octobre 2010. Cette dernière a également été suivie par des fonctionnaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de l'Union européenne. En juin 2010, un atelier sur le thème « Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité » a été organisé à l'intention de 18 fonctionnaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du Département des affaires politiques et du Département des affaires sociales de l'Union africaine. Cet atelier a contribué à l'élaboration d'un plan d'action. Le Département des affaires politiques de l'ONU a également appuyé la création du secrétariat du Groupe des Sages de l'Union africaine.

7. Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu quatre réunions consultatives conjointes à Addis-Abeba et à New York, alternativement. À la demande de l'Union africaine, en avril 2009, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques a dépêché à Addis-Abeba une mission chargée d'appuyer le renforcement du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Département a aidé à mettre en place un système de bases de données destiné à l'Unité d'appui à la démocratie et d'assistance électorale de l'Union africaine, et à créer un fichier d'observateurs. Un large soutien a également été fourni à l'Unité en charge des questions de démocratie et d'assistance aux élections du Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine. L'ONU, l'Union africaine et les CER ont en outre mené des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix aux fins du règlement des crises à travers l'Afrique, notamment dans les Comores, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, au Niger, en Somalie et au Soudan.

8. L'appui que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni à la Commission de l'Union

africaine est présenté de manière détaillée dans le rapport sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies (A/65/510-S/2010/514), en date du 14 octobre 2010. Les activités d'appui visant à renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix étaient notamment axées sur la planification et la gestion des missions, l'appui aux missions et la formation des civils et des effectifs militaires et de police, conformément aux initiatives à court et à moyen terme présentées dans ledit rapport. Dans le cadre du volet Paix et sécurité du Plan décennal de renforcement des capacités, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni un appui continu à la mise en place de la force d'intervention de l'Union africaine, qui est l'un des piliers de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique. De plus, ces deux départements et d'autres partenaires de l'ONU ont aidé l'Union africaine à mettre en place l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). En Somalie, dans le cadre de la stratégie globale pour la Somalie, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'ONU fournit un soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par l'intermédiaire du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi qu'un appui technique à la Commission de l'Union africaine dans les domaines de la planification, du déploiement et des opérations de l'AMISOM par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

9. En matière de formation, le Département des opérations de maintien de la paix a intensifié l'appui qu'il fournit à la Commission de l'Union africaine pour renforcer les capacités de l'Afrique et dispensé des cours, au niveau de la Commission de l'Union africaine et au niveau régional, à des personnes jugées susceptibles d'occuper des postes de responsabilité au sein des missions (personnel civil et effectifs militaires et de police) et qui pourraient être déployées dans les opérations de maintien de la paix mandatées par l'Union africaine. Des mesures sont prises en vue de renforcer les centres d'excellence accrédités par l'Union africaine en dispensant d'importants cours de formation des Nations Unies dans ces centres et en organisant une série de programmes de formation des formateurs. En coordination avec les donateurs, le Département des opérations de maintien de la paix facilite la traduction dans les langues de travail de l'Union africaine des documents utilisés pour le stage de formation à la direction des missions. Parallèlement, la Commission de l'Union africaine a lancé des mesures pour établir la liste des participants à ces stages pour faciliter leur déploiement ultérieur.

10. Le Département des opérations de maintien de la paix fournit également un appui technique et des services de conseil et d'orientation à l'Union africaine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du partenariat stratégique établi entre l'Union africaine et l'ONU. Ce partenariat vise essentiellement à faciliter l'élaboration de la politique de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité à l'échelle du continent, comme suite à la demande de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2008 [Assemblée/AU/Dec.177(X)], et l'application de cette politique. Le partenariat stratégique établi entre l'Union africaine et l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante du programme pluriannuel de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité.

11. Le soutien du Département de l'appui aux missions à l'Union africaine vise essentiellement à répondre à certains besoins prioritaires dans divers domaines ayant trait à l'appui aux missions, tels que les finances, la logistique, les ressources humaines et les achats. Plusieurs mesures ont été prises concernant l'échange d'informations dans ces domaines cruciaux. Une des initiatives proposées tendait à établir un cadre pour le partage continu des données d'expérience et des connaissances acquises par l'ONU sur les opérations des bases logistiques. À cet égard, six visites préliminaires à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et à la Base d'appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) d'Entebbe (Ouganda) ont été effectuées par des responsables de la Commission de l'Union africaine et des CER au cours de l'année écoulée. Un voyage d'étude d'un mois à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi est prévu l'an prochain pour une équipe de la CEDEAO chargée des installations logistiques. Ces visites et d'autres échanges d'informations constituent une première étape vers la création sur le continent d'une base logistique de l'Union africaine.

12. D'autres initiatives à court et à moyen terme encore à l'étude incluent la possibilité de donner accès à la Base de soutien logistique à Brindisi aux opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité; l'accès à une unité d'appoint comprenant une petite équipe de fonctionnaires des Nations Unies connaissant bien les activités de mise en route critiques telles que la planification, la gestion financière, les procédures d'achat, la réception et l'inspection, le génie et l'approvisionnement; et l'accès aux stocks stratégiques des Nations Unies pour déploiement rapide, aux contrats-cadres de l'Organisation des Nations Unies et aux capacités de transport stratégique. La mise en œuvre de ces initiatives suppose une analyse détaillée des incidences financières, budgétaires et juridiques, ainsi qu'en matière de ressources humaines, des mécanismes de remboursement et de l'interopérabilité des processus, notamment. Des options seront présentées à l'Assemblée générale pour examen et approbation, au cas où les organes délibérants des Nations Unies souhaiteraient que le Secrétariat poursuive ces initiatives. Enfin, les visites de familiarisation du personnel de la Commission de l'Union africaine au Siège de l'Organisation des Nations Unies et auprès des missions sont très utiles pour échanger des informations et renforcer la coopération, notamment en matière d'appui aux missions de maintien de la paix. Ceci suppose toutefois de disposer de ressources qui ne sont pas encore prévues dans les budgets respectifs.

13. Si la paix et la sécurité sont restées la priorité durant les trois premières années du programme décennal, des mesures programmatiques importantes n'en ont pas moins été prises concernant le développement social, économique, culturel et humain en vue de renforcer les capacités de l'Union africaine dans les autres domaines recensés par le cadre et de consolider le lien entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part.

14. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a apporté son appui à la Commission de l'Union africaine en élaborant puis exécutant un programme consacré à la gouvernance et à l'administration publique. Son aide a également consisté à perfectionner et à mettre en œuvre des politiques portant sur le développement social, l'épanouissement des jeunes et l'administration des équipements collectifs. Il a contribué au renforcement des capacités statistiques en Afrique en collaborant avec des institutions régionales africaines pour établir le Réseau africain de connaissances statistiques. Il a en outre participé à la définition

de mesures visant à améliorer la qualité des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'analyse et la diffusion des résultats des recensements. À la faveur de son projet sur le renforcement des capacités d'accès en vue de développer l'accès à l'électricité et l'alimentation électrique au niveau interrégional en Afrique, il prête main forte au Plan d'action à court terme du NEPAD pour le développement de l'infrastructure régionale, en particulier dans le secteur de l'énergie. Le Département, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, a maintenu son attention sur le projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et intitulé « Politiques macroéconomiques favorisant l'inclusion sociale comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », qui devrait arriver à son terme d'ici à décembre 2010 dans des pays en développement tels que l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Sénégal. Il a également entrepris une initiative de renforcement des capacités – en collaboration avec le PNUD, le Fonds africain pour l'eau de la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne – dans le but de fournir une assistance technique et des services de conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des ressources en eau, ainsi que pour la définition et la mise à l'essai de méthodes de surveillance du secteur de l'eau, et afin de promouvoir la prestation de services liés à l'utilisation de l'eau et de l'énergie en vue de réduire la pauvreté rurale.

15. Le PNUD a contribué à renforcer les capacités de la Direction paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine en finançant le recrutement et la formation des analystes politiques qui y travaillent actuellement. Il a également fourni, et continue de fournir, un important appui financier, matériel et technique au NEPAD et à son mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il a géré le Fonds d'affectation spéciale de ce dernier et mobilisé les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de son secrétariat en personnel et permettre que soient menées les activités du Groupe des Sages. Grâce à cet appui, les performances de 12 des 30 pays adhérents au Mécanisme ont été évaluées par les pairs dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et du développement économique et social. Le PNUD a également contribué au financement des activités du Mécanisme de coordination régionale.

16. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté sa caution à la Position commune africaine visant à réaliser le plan d'action intitulé « L'Afrique pour les enfants ». Ce cadre définit avant tout un ensemble de domaines prioritaires dans lesquels les États Membres doivent agir pour assurer la protection et le bien-être des enfants d'Afrique. Le Fonds a également aidé la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire de son rapport 2010 sur la situation des enfants en Afrique. De plus, il a contribué à renforcer les capacités du Département des affaires sociales et du secrétariat du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, notamment en réalisant une évaluation du mandat, des fonctions, des procédures et des systèmes du Comité, en dotant celui-ci d'un plan d'action pour la période 2010-2014 et en consolidant les relations de travail entre lui et le Comité des droits de l'enfant à la faveur d'une série de réunions conjointes des groupes de travail qui a été l'occasion de partager des expériences et de s'accorder sur des recommandations pragmatiques qui permettront aux deux comités d'être complémentaires s'agissant des droits de l'enfant, y compris dans les contextes humanitaires.

17. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a facilité le renforcement des capacités du Groupe des droits de l'homme au sein du Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine dans le domaine de la promotion et la défense des droits de l'homme dans le cadre de la Commission et d'autres organes de l'Union compétents en la matière, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Il a également contribué à dynamiser le Centre de ressources de l'Union africaine sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat aide actuellement la Commission à mettre au point une stratégie globale pour les droits de l'homme en Afrique. Il se charge de réunir le sous-groupe sur les droits de l'homme, la justice et la réconciliation et assure la coordination et l'échange d'informations entre les organismes des Nations Unies qui appuient l'Union africaine dans le domaine des droits de l'homme.

18. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prêle son concours à la Commission de l'Union africaine pour la rendre plus à même de planifier ses interventions en faveur des réfugiés et des personnes déplacées. Il l'a aidée à rédiger la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Il continue d'appuyer l'Union dans l'action de plaider en direction des États membres afin d'obtenir les 15 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la Convention dans les meilleurs délais. Il a également contribué à faciliter l'élaboration de ses directives concernant la protection des civils. Il l'a par ailleurs aidée à mettre au point sa politique de reconstruction et de développement après les conflits et continue d'œuvrer avec elle pour y sensibiliser les États membres. Le Haut-Commissariat a aussi collaboré avec l'Union afin de compiler les rapports d'évaluation préliminaire sur la situation de la reconstruction dans les pays africains émergeant d'un conflit. Les rapports sur les 13 États en transition ont été publiés et largement diffusés.

19. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aidé l'Union africaine et les CER à renforcer les moyens de réaction face aux catastrophes, tels que ceux qui ont été déployés en réponse aux événements climatiques extrêmes survenus en Afrique de l'Ouest, notamment en assurant la formation d'équipes d'intervention d'urgence. Par l'intermédiaire de la procédure d'appel global et du Fonds central pour les interventions d'urgence, le Bureau a élargi les sources d'appui et les capacités d'intervention d'urgence au profit des opérations humanitaires et des activités de relèvement après un conflit. Il a récemment conclu avec la Commission de l'Union africaine un mémorandum d'accord officialisant l'aide en cours ou à venir pour l'alerte précoce, la préparation et l'organisation des secours en cas de catastrophe, la coordination ainsi que la protection des civils dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle. Il a également collaboré avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin d'aborder la question des réfugiés et des personnes déplacées en travaillant avec la Commission de l'Union africaine sur la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Dans le cadre de la formation de la Force africaine en attente, le Bureau a proposé un cours de sensibilisation aux principes humanitaires.

20. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a poursuivi ses travaux d'élaboration de rapports, de mobilisation mondiale, d'analyse politique et de

coordination du système des Nations Unies au Siège en faveur du NEPAD. Il a publié un certain nombre d'études analytiques et de rapports, organisé une série de réunions et d'ateliers, tout en appelant plus généralement l'attention des partenaires de développement de l'Afrique et de l'ensemble de la communauté internationale sur les objectifs du NEPAD, et mis l'accent sur l'intensification des relations de l'Afrique avec des acteurs nouveaux et émergents. Il est chargé de convoquer les réunions du groupe de mobilisation et de communication du Mécanisme de coordination régionale, qui a tenu séance durant la période à l'examen pour définir et préciser des stratégies de coordination des efforts déployés à l'échelle du système afin d'appuyer l'Union africaine et le NEPAD en améliorant la communication et l'information et en nommant des responsables de la communication dans chaque groupe thématique. En février 2009, en coopération avec la CEA, le PNUD et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, il a organisé un débat régional sur les médias et le NEPAD, à Vaal (Afrique du Sud), à l'intention des journalistes et des autres professionnels des médias, pour contribuer à promouvoir une meilleure compréhension du NEPAD, de sa vision, de ses objectifs et de ses programmes, et à lui assurer un soutien accru. Donnant suite à la réunion de son groupe d'experts sur le thème du rôle et des capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines dans le cadre de la relation d'interdépendance entre paix et développement, qui s'est tenue les 9 et 10 novembre 2009 à Addis-Abeba, le Bureau a organisé le 18 octobre 2010, en collaboration avec le bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, la première séance d'exposés des CER à l'attention des États Membres de l'ONU à New York. Il a également réuni l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique, qui coordonne depuis le Siège les activités de celui-ci en Afrique. Conformément à la résolution 63/304 de l'Assemblée générale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a préparé, par l'entremise de l'Équipe, et en coopération avec la Commission de l'Union africaine et le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'examen en détail des recommandations figurant dans le rapport de 1998 du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Dans son rapport du 10 juillet 2010 (A/65/152-S/2010/526), le Secrétaire général appelait entre autres à étendre progressivement le Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine afin qu'il ne porte plus uniquement sur la paix et la sécurité et de manière à prendre un nouvel engagement en faveur du continent.

21. Le Département de l'information du Secrétariat publie le trimestriel *Afrique Renouveau*, qui est diffusé en anglais et en français à environ 40 000 exemplaires. Parmi les thèmes abordés dans les numéros parus durant la période à l'examen figurent l'éducation, la santé maternelle et infantile, les conflits et la traite des êtres humains, la question de l'égalité hommes-femmes dans le cadre du développement, les prix des produits de base et la pauvreté. Le Département gère également un site Web connexe, *Afrique Renouveau en ligne*, qui accueille quelque 30 000 visiteurs par mois; celui-ci présente non seulement une version électronique du magazine, mais aussi d'autres sujets sur l'Afrique, émanant du Département ou d'autres services du système des Nations Unies. De plus, par l'intermédiaire de ses programmes radiophoniques et télévisuels sur l'Afrique, le Département offre un appui complémentaire au NEPAD. Il a également produit de courts articles de fond sur le NEPAD et d'autres thèmes liés au continent pour la version imprimée et le

support électronique, en vue d'une diffusion en Afrique et ailleurs. En 2008 et 2009, plus de 1 300 articles de ce type ont été publiés dans plus de 200 médias.

22. La CEA a été réorganisée en 2006 afin de mieux servir l'Afrique et ses institutions et programmes clefs. Ont été créées une équipe d'appui au NEPAD, qui fait également office de secrétariat du Mécanisme de coordination régionale, et une équipe d'appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Les divisions principales de la Commission ont réaligné leurs programmes sur les programmes régionaux de la Commission de l'Union africaine, du NEPAD et des CER. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs reçoit une assistance technique importante de la Commission. En tant qu'organisme chargé de la coordination, de l'appui et de la mobilisation en faveur du NEPAD, ainsi que du secrétariat du Mécanisme de coopération régionale, la Commission facilite, harmonise et coordonne les activités de l'ONU qui visent à soutenir le Plan décennal de renforcement des capacités au niveau régional. Il constitue une plate-forme qui permet de nouer des partenariats et de produire et gérer des savoirs. Il convoque et organise toutes les réunions du Mécanisme de coopération régionale, ce qui inclut l'élaboration des rapports de réunion et des autres documents de travail. Il a lancé des initiatives pour aider les CER à créer leurs propres mécanismes de coordination et provoqué plusieurs réunions à cet effet. La Commission a fourni un appui, notamment institutionnel, considérable à son programme en faveur du NEPAD et à l'Union africaine, y compris une évaluation des besoins en matière de mobilisation, de communication et de gestion des savoirs et une refondation stratégique complète du programme de communication et de mobilisation pour l'Agence de planification et de coordination du NEPAD au niveau régional. Elle a également soutenu à des moments cruciaux le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans de nombreux pays et le secrétariat de celui-ci afin de promouvoir la bonne gouvernance à l'échelle de l'Afrique.

23. Dans l'ensemble, l'appui individuel fourni par les départements, fonds, programmes et organismes de l'ONU à l'Union africaine et aux CER s'avère solide. Cependant, il convient de poursuivre les efforts qui visent à mieux coordonner cet appui avec le Plan décennal de renforcement des capacités, étant donné que certaines des activités entreprises ont été programmées avant la mise en place du plan en question.

III. Mécanismes de coordination et de consultation

24. Le Mécanisme de coordination régionale a été créé par la résolution 1998/46 du Conseil économique et social en tant que mécanisme de consultation regroupant plus de 40 organismes, organisations, fonds et programmes des Nations Unies travaillant au niveau régional africain. Le cadre du Mécanisme et son système composé de neuf groupes thématiques (développement de l'infrastructure; gouvernance; développement social et humain; environnement, population et urbanisation; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; science et technologie; plaidoyer et communication; paix et sécurité; industrie, commerce et accès au marché) et de 15 sous-groupes thématiques ont été établis pour servir également de mécanisme de coordination et de collaboration entre les institutions des Nations Unies et leurs partenaires pour la mise en œuvre, au niveau régional, du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Depuis la dixième session du Mécanisme, qui s'est tenue en novembre 2009, son secrétariat

s'est élargi pour devenir un secrétariat conjoint composé de fonctionnaires dévoués de la CEA et de la Commission de l'Union africaine et s'est établi au siège de la CEA. En outre, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), ainsi que la BAfD et la Banque mondiale, participent activement aux activités du secrétariat. Les membres du Mécanisme se sont réunis quatre fois au cours de la période considérée sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale et la coprésidence du Président ou du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine.

25. La CEA coordonne les activités relatives au Groupe thématique sur le développement de l'infrastructure qui compte quatre sous-groupes (eau; énergie; technologies de l'information et des communications (TIC) et transports). C'est dans le cadre des travaux de ce groupe thématique qu'un appui de fond a été apporté au Conseil des ministres africains chargés de l'eau, qui est un forum ministériel de l'Union africaine, en matière d'élaboration et d'harmonisation de stratégies relatives à l'eau et de formulation de stratégies communes dans ce domaine. Une aide a également été consentie pour lever des fonds en faveur du Fonds africain pour l'eau et diffuser des informations à travers des publications telles que *African Water Development Report*, *Africa water vision for 2025* et *African Water Journal*. Au niveau sous-régional, une aide a aussi été fournie pour renforcer les capacités des organismes chargés de l'eau dans les CER et des organisations de bassins fluviaux et lacustres telles que la Commission du bassin du lac Tchad et celle du lac Victoria. Dans le domaine de l'énergie, l'accent a été mis sur l'accès aux sources d'énergie et leur efficacité et sur les sources d'énergie renouvelable. Un appui a ainsi été fourni à la Commission de l'Union africaine à l'occasion de la préparation du projet *African energy vision for 2025*. Plus généralement, des études ont été menées sur des questions énergétiques importantes telles que les systèmes énergétiques dans les zones rurales, le développement de l'utilisation durable de biocarburants et la mise en place, au sein de la BAfD, d'une Facilité de financement des énergies propres. Des activités de formation ont également été menées pour des acteurs du secteur. En ce qui concerne le développement des TIC, l'essentiel des actions a porté sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD sur l'infrastructure. On a ainsi aidé à formuler le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE) et à préparer une réunion au Sommet de l'Union africaine, tenue en 2009, sur le thème « Les technologies de l'information et des communications en Afrique : enjeux et perspectives pour le développement ». Un appui est également accordé à la mise en œuvre du projet sur l'harmonisation des politiques relatives aux TIC en Afrique. Dans le cadre des travaux sur le sous-groupe relatif aux TIC, plusieurs pays africains ont bénéficié d'une assistance pour leur permettre de participer à des manifestations internationales telles que le Sommet mondial sur la société de l'information. S'agissant du sous-groupe des transports, on s'est surtout employé à appuyer la mise en œuvre du Programme de politique des transports en Afrique subsaharienne et de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien. Les membres du Groupe thématique sont la Commission de l'Union africaine, les CER, la BAfD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Union postale universelle (UPU), le Bureau régional de liaison de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Banque mondiale.

26. Le Groupe thématique de la gouvernance est coordonné par le PNUD. Il est composé des membres ci-après : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les CER, la BAfD, la CEA, le FMI, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau de liaison du Département des affaires politiques du Secrétariat, aujourd'hui intégré dans le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat (également intégrée dans le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale. Dans le cadre de leurs travaux, les membres de ce groupe thématique ont apporté un appui au NEPAD pour le lancement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans plusieurs pays d'Afrique et ont fourni une base de données contenant une liste d'experts pouvant contribuer à ces travaux d'évaluation. Ils ont aussi contribué à la préparation du septième Forum africain sur la gouvernance qui s'est tenu sous le thème « Constituer un État fonctionnel », auquel ont pris part des chefs d'État et des experts. Ce groupe thématique est composé de deux sous-groupes : gouvernance politique et gouvernance des entreprises.

27. Le Groupe thématique de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural participe aux travaux du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine à travers l'appui qu'il apporte au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Il a ainsi contribué à accélérer la mise en œuvre de ce programme à travers des actions visant à améliorer le contrôle de l'eau, le développement de l'infrastructure et les échanges intra-africains. Il a aussi apporté un appui dans les domaines de la restauration des sols, de la réduction des pertes après récolte et du renforcement de la participation des femmes à l'économie rurale. Les membres du Groupe ont aussi contribué au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité alimentaire en Afrique, à l'initiative de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) sur le développement agricole et rural dans le Sahel, à l'initiative de la Commission de l'Union africaine sur l'information sur le climat aux fins du développement, au Sommet africain sur les engrais, à l'initiative sur la politique et la réforme foncières en Afrique et au projet de la Muraille verte pour le Sahara initié pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification au Sahel. La FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) sont respectivement coordonnateur et coordonnateur adjoint du Groupe thématique. Celui-ci est composé des membres ci-après : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les CER, la CEA, l'AIEA, la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO, l'ONUDI, le HCR, le PAM, l'OMPI et la Banque mondiale.

28. Le Groupe thématique de l'environnement, de la population et de l'urbanisation, qui est coordonné par le PNUE et la Commission de l'Union africaine, est composé des membres ci-après : le NEPAD, les CER, la CEA, l'OMI,

ONU-Habitat, le FNUAP et l'OMM. Le Groupe apporte un appui au programme du NEPAD sur l'urbanisation durable, qui vise à donner aux villes africaines des capacités accrues pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement, et à l'initiative du NEPAD sur l'environnement. Il a également aidé le NEPAD à élaborer les données nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs qu'il s'est donnés dans les domaines de la population, de l'environnement et de l'urbanisation. Il a en outre contribué à la tenue de la Conférence des ministres africains de l'environnement et a aidé les CER à élaborer leurs plans d'action respectifs concernant l'environnement. Il a aussi contribué à la création du Fonds africain pour l'environnement, qui est un mécanisme de financement du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement. Une aide importante a été fournie à la Commission de l'Union africaine pour permettre aux États membres et aux CER de mettre en œuvre les accords multilatéraux en matière d'environnement. À la faveur des travaux de la Conférence des ministres africains de l'environnement et en collaboration avec les CER, le Groupe thématique a apporté une importante contribution à l'élaboration de plans d'action et de projets sous-régionaux concernant le climat et à la définition d'une position africaine commune sur les changements climatiques.

29. Le Groupe thématique sur le développement social et humain est composé de la Commission de l'Union africaine, coordonnateur, et des membres ci-après : la CEA, le NEPAD, les CER, la FAO, l'AIEA, l'OIT, l'OMI, ONU/sida, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'ONUDI, UNIFEM, le PAM, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OMS et l'OMPI. Il est subdivisé en six sous-groupes : la santé et le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses; la protection sociale; la lutte contre la traite des personnes; le travail et l'emploi; le sport et la culture. Les travaux de ce groupe thématique reposent dans une large mesure sur les programmes établis par la Commission de l'Union africaine dans des domaines tels que la lutte contre le VIH/sida, la création d'emplois, la valorisation des ressources humaines et la formulation de politiques sociales. Il a établi un plan de travail conjoint doté d'objectifs clairs reposant sur les priorités de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD. Le Groupe a également appuyé plusieurs instances intergouvernementales dont les conférences des ministres de la santé et de l'éducation de l'Union africaine, le Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être des enfants, la Réunion de l'Association des procureurs africains, etc. D'autres actions ont été menées en appui à des programmes régionaux dans les domaines des TIC et de l'élaboration de données pour évaluer les progrès accomplis au titre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action pour « Une Afrique digne des enfants » et de la stratégie intégrée de l'Union africaine pour l'appui aux victimes et rescapées de la violence à l'égard des femmes. Les membres du Groupe thématique ont aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer son cadre de politique sociale sur lequel reposent ses programmes de développement social. Il a également contribué à faire connaître des initiatives de l'Union africaine telles que le Programme des jeunes volontaires, la Campagne contre la traite des personnes, l'initiative pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique et l'accès universel aux soins pour les personnes atteintes du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme.

30. Dans le cadre du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, le Groupe thématique de la science et de la technologie s'attache à suivre

la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD pour la science et la technologie et à élaborer le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie. Il a ainsi contribué à la formulation de la politique scientifique et technologique, à mieux faire connaître les droits de propriété intellectuelle, à favoriser l'enseignement de la science, de l'ingénierie et de la biotechnologie et a appuyé les actions visant à mettre fin à l'exode des compétences voire à renverser cette tendance. L'UNESCO assure la fonction de coordination du Groupe dont les membres sont la CEA, le NEPAD, les CER, la FAO, l'OIT, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CNUCED, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU/MERIT), l'OMS et l'OMPI.

31. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique coordonne le Groupe thématique du plaidoyer et de la communication, la CEA étant coordonnateur adjoint. Le Groupe est composé des membres ci-après : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les CER, le Département de l'information du Secrétariat, ONU-Habitat, ONUSIDA, le HCR, l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF, le PNUE, le FNUAP, UNIFEM, la Banque mondiale et la BAfD. Une grande partie des travaux de ce groupe est mise en relief dans les publications du Département de l'information du Secrétariat et de la CEA, notamment la publication *Afrique Renouveau* du Département et *NEPAD Today* de la CEA, qui sont diffusées à des milliers de lecteurs et affichées sur plusieurs sites Web. En outre, le Groupe a contribué à plusieurs réunions avec des acteurs des médias, des organisations de la société civile et du secteur privé et des responsables politiques pour mieux faire connaître les stratégies d'information et de communication relatives aux programmes du NEPAD. Les membres du Groupe ont récemment arrêté une stratégie commune pour la création d'un système de collecte et de diffusion de l'information destiné à rationaliser et renforcer les activités de plaidoyer et de communication en appui à l'Union africaine et au NEPAD. Pour assurer une meilleure coordination et intégration des stratégies de plaidoyer et de communication de tous les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et des organismes des Nations Unies, il a été décidé de nommer un coordonnateur en communication dans chacun des groupes thématiques, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et dans les CER, le but étant de faciliter la collaboration et les synergies.

32. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonne le Groupe thématique de la paix et de la sécurité avec la Commission de l'Union africaine. Le Groupe est composé des membres ci-après : le NEPAD, les CER, la CEA, la FAO, l'OIT, le Bureau d'appui de la consolidation de la paix, ONUSIDA, le PNUE, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, UNIFEM, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR, le PAM et l'OMS. Le Groupe thématique est subdivisé en trois sous-groupes : paix et architecture de sécurité de l'Union africaine; reconstruction et développement après les conflits; et droits de l'homme, justice et réconciliation. L'activité du Groupe repose sur le mandat qu'il s'est lui-même donné, notamment l'appui à la mise en place des structures de paix et de sécurité de l'Union africaine; l'assistance technique aux travaux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; la collecte et la diffusion d'informations sur les activités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité; l'appui à la Force africaine en attente et au Groupe des Sages; l'appui technique, matériel et financier pour la liaison entre le Conseil de paix et de sécurité

et les autres organes de l'Union africaine et avec la société civile; et l'aide à la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après les conflits, de mines terrestres et d'armes légères et de petit calibre. Un appui important a été fourni dans les domaines de la gestion des opérations de maintien de la paix; de la mise au point de systèmes et d'indicateurs d'alerte précoce; de la prévention des conflits et de la mise en place de capacités de médiation et de renforcement et d'approfondissement des systèmes démocratiques, notamment à travers la tenue d'élections libres, régulières et transparentes en Afrique. Le Groupe a également organisé des cycles de formation, des ateliers et des séminaires. Il a fourni du personnel d'assistance technique, ainsi qu'une aide matérielle et financière et contribué au développement et au renforcement des systèmes de communication.

33. Le Groupe thématique de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés est coordonné par l'ONUDI, la CEA étant coordonnateur adjoint. Il se compose des membres ci-après : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les CER, la FAO, l'AIEA, l'OIT, le Centre du commerce international, la CNUCED, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'OMC, l'OMPI, la BAfD et la Banque mondiale. Il a aidé la Commission de l'Union africaine et le NEPAD à harmoniser les positions régionales dans le cadre des négociations commerciales liées aux accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP, mais aussi du Cycle de Doha, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés des produits agricoles africains. Il a également accordé une attention particulière aux mesures destinées à aider les pays africains à sortir de la dépendance à l'égard des produits de base et à se diversifier, à renforcer la compétitivité de leurs produits et à accroître leur valeur ajoutée. Il a en outre apporté un appui actif à l'enquête sur les infrastructures de qualité en Afrique, au Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle, au Programme commercial régional pour la Communauté de l'Afrique de l'Est et au Programme d'aide au commerce pour le COMESA.

34. On constatera qu'à travers le Mécanisme de coordination régionale et ses groupes et sous-groupes thématiques, beaucoup de choses ont été faites à l'échelle du système pour aider l'Afrique et ses institutions régionales et sous-régionales dans les actions qu'elles mènent pour la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement. À cette fin, on a mobilisé des ressources financières et matérielles importantes; pris des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines; intensifié les actions de plaidoyer auprès de la communauté internationale pour appuyer les programmes et priorités de l'Afrique; aidé au renforcement des actions de formulation des politiques et amélioré la coordination des actions pour leur donner plus d'impact et d'efficacité. D'autres mécanismes consultatifs ont été créés. Ils ont largement contribué aux efforts de renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Le 25 septembre 2010, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et le Secrétaire général ont lancé l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, dans le but de renforcer le partenariat stratégique entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine. Le 28 septembre 2010, les Secrétaires généraux adjoints de l'ONU aux affaires politiques, aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité ont tenu la première réunion de l'Équipe spéciale conjointe à New York. Ils sont convenus à cette occasion d'élaborer un plan d'action et de se rencontrer deux fois par an pour discuter du partenariat stratégique ONU-

Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation, de l'appui aux opérations de maintien de la paix et de la reconstruction après les conflits (voir A/65/510-S/2010/514, par. 10).

35. L'ONU et l'Union africaine ont organisé quatre réunions consultatives sur la prévention et la gestion des conflits auxquelles ont pris part des fonctionnaires des deux organisations, en septembre 2008 à Bahir Dar (Éthiopie), en février 2009 à New York, en décembre 2009 à Addis-Abeba et en juin 2010 à Gaborone. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général daté du 18 septembre 2009 (A/64/359-S/2009/470, par. 16), le dialogue s'est élargi aux questions du maintien de la paix, des droits de l'homme et des affaires humanitaires. Des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du HCR ont également participé à la dernière réunion consultative. Des représentants des CER ont aussi pris part à ces réunions, la dernière en date ayant été accueillie par la SADC en juin 2010 au Botswana (voir A/65/510-S/2010/514, par. 11).

36. Le 18 juin 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/288 dans laquelle elle a approuvé la recommandation formulée par le Secrétaire général dans le rapport A/64/762 et créé le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. La création du Bureau a pour objectif de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils prêtés à l'Union africaine par les organismes des Nations Unies concernant tant le renforcement des capacités à long terme que les questions d'appui opérationnel immédiates et de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine (A/64/762, par. 11). Le 18 août 2010, le Secrétaire général a nommé M. Zachary Muburi-Muita Chef du Bureau. Trois bureaux de l'ONU, à savoir le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie ont été intégrés au Bureau. Les mandats et fonctions de ces entités ont également été transférées au Bureau.

IV. Conclusions

37. Il apparaît clairement que le Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine bénéficie d'un appui considérable de la part de toutes les institutions de la Commission de l'Union africaine, même si celles-ci reconnaissent que le Programme n'a pas encore apporté tout ce qui était attendu de lui. Une des principales difficultés posées concerne les divergences de vues entre les divers acteurs sur le concept de renforcement des capacités. Il est apparu que les capacités pouvaient être renforcées au moyen d'interventions multiples dont la formation, le perfectionnement et la valorisation à travers des cours de courte, moyenne ou longue durée. Le renforcement de la supervision hiérarchique ou les visites d'études peuvent également préparer efficacement le personnel à effectuer des tâches de plus en plus complexes. Il existe d'autres modalités de renforcement des capacités tout aussi importantes. On peut ainsi améliorer dans une large mesure les capacités institutionnelles en recensant les contraintes qui ne sont pas liées au personnel,

telles que les mauvaises pratiques de gestion et les règles et règlements inadéquats, et en y apportant les correctifs nécessaires.

38. On a avancé que dans un certain nombre de domaines où une assistance a été fournie pour remédier aux problèmes, cette initiative s'est heurtée à un problème supplémentaire, celui de la capacité d'absorption des institutions de l'Union africaine. Cependant, les progrès accomplis par la Commission de l'Union africaine dans la gestion des fonds et en matière de transparence dans les relations avec les donateurs rendent parfaitement compte des efforts entrepris pour remédier à cette insuffisance.

39. Aujourd'hui, les éléments existant du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine ne constituent qu'un cadre dans lequel la Commission de l'Union africaine a défini les paramètres sur la base desquels les organismes des Nations Unies présents en Afrique peuvent affecter des ressources de façon à la fois coordonnée et ciblée afin d'aider la Commission et les CER à renforcer leurs capacités. Depuis la signature de la Déclaration, un véritable programme qui préciserait les activités à entreprendre pour atteindre les objectifs du Plan décennal n'a pas encore été établi. Faute d'un tel programme, il n'a pas été facile d'intervenir de façon ciblée pour répondre aux besoins de développement des institutions de l'Union africaine. L'adoption d'un programme assorti d'objectifs contribuerait à renforcer davantage la conduite par la Commission de l'Union africaine de la mise en œuvre du Plan décennal. On a également constaté qu'en plus de la coopération déjà en place en matière de paix et de sécurité, il était nécessaire de renforcer les relations avec les CER dans le cadre de la stratégie de constitution de blocs, notamment dans le domaine du développement, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'infrastructure.

40. La coordination entre les groupes thématiques pâtit de la manière dont le système des groupes thématiques est organisé. Il est essentiel de s'attacher à renforcer la cohérence des activités des groupes thématiques et d'harmoniser et d'unifier l'établissement des rapports destinés au Mécanisme de coordination régionale. Si les groupes thématiques ont redoublé d'efforts pour établir des plans d'action basés sur le Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'Union africaine et sur les orientations stratégiques du NEPAD en matière de planification et de coordination pour la période 2010-2013, il n'en demeure pas moins que la coordination entre les organismes participants de l'ONU et au sein de la Commission de l'Union africaine et des CER doit être améliorée.

41. Si des inquiétudes ont été exprimées concernant la coordination entre les institutions de la Commission de l'Union africaine, on prendra cependant note de la nomination d'un coordonnateur de la Commission dans le contexte de l'examen du Plan décennal, ce qui constitue un pas en avant. Des mesures similaires de renforcement de la coordination devraient également être prises en ce qui concerne les travaux du Mécanisme et de ses groupes thématiques, ce qui pourrait contribuer à remédier aux problèmes de ressources pour couvrir les frais de voyage et, par conséquent, à la faible participation aux réunions des groupes thématiques. De même, il conviendrait, dans toute la mesure possible, d'intégrer et de rationaliser l'appui administratif aux différents groupes thématiques.

42. On a considéré que l'information sur le Plan décennal était en règle générale très faible, notamment au sein des institutions de la Commission de l'Union africaine, ce qui réduisait leurs chances de bénéficier pleinement de l'appui

considérable qui était offert. Il reste donc beaucoup à faire pour bien faire connaître le Plan décennal à toutes les parties concernées. On note par exemple que les demandes d'appui de la Commission sont présentées après que les plans de travail et les budgets des organismes des Nations Unies ont été finalisés et approuvés, ce qui ne permet pas d'y répondre en temps voulu. Ce problème est davantage compliqué par le fait que les cycles de programmation et les cycles budgétaires des organismes des Nations Unies et des institutions de l'Union africaine ne coïncident pas.

V. Recommandations et observations

43. La Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine a été adoptée à un moment où l'Union africaine prenait de plus en plus l'initiative du règlement des crises en Afrique. Depuis son adoption, le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine a contribué à renforcer la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine et à consolider le partenariat stratégique qui les lie. Il a également aidé à raffermir les liens entre les secrétariats des deux organisations à différents niveaux, notamment en ce qui concerne les questions de stratégie à long terme et les questions actuelles relatives à la paix et la sécurité. On reconnaît au sein du système des Nations Unies et des institutions régionales et sous-régionales africaines que les enseignements tirés des activités d'appui aux institutions de l'Union africaine menées pendant les trois premières années pourraient permettre de leur donner plus de cohérence à ces activités et de les mener à un moindre coût afin de tirer le meilleur parti du programme décennal.

44. Je demande instamment à toutes les parties de poursuivre la coordination de l'appui au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les divers domaines d'action précisés aux paragraphes 37 et 38 ci-dessus. Il est tout à fait opportun et pertinent qu'à la prochaine session du Mécanisme de coordination régionale on réfléchisse à la tenue d'une session thématique sur le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, qui, en plus des activités menées au titre du groupe thématique sur le plaidoyer et la communication, contribuerait à mieux faire connaître le programme.

45. Il n'y a pas eu d'approbation de ressources pour la mise en œuvre du programme décennal, celui-ci étant appliqué grâce à des mesures de rationalisation de l'utilisation des ressources et structures humaines et financières déjà tendues du système des Nations Unies, en collaboration avec les institutions de l'Union africaine. Faute d'un programme de travail bien défini et de ressources pour mettre en œuvre le programme décennal, les efforts déployés ont été sérieusement compliqués.

46. Si les contraintes liées à l'absence de ressources et de structures de mise en œuvre adéquates étaient levées, des progrès importants seraient enregistrés dans la réalisation des objectifs du programme décennal. Je demande à tous les partenaires et acteurs, y compris les États Membres, de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires aux organismes des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, notamment le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale. La mobilisation des ressources nécessaires permettra également de garantir une

participation efficace des CER dans le processus du Mécanisme de coordination régionale.

47. Dans la mesure du possible, il serait aussi judicieux de coordonner les cycles de programmation et de planification de l'Union africaine, y compris le plan stratégique 2009-2013, et ceux des CER, avec ceux du système des Nations Unies, à travers les activités du groupe et du sous-groupe thématique, de façon à permettre aux organismes des Nations Unies d'arrêter et de mettre en œuvre des activités conformes à leurs plans annuels d'exécution des programmes. Un tel programme de travail sur le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine et des CER devrait être élaboré à partir du cadre du programme décennal et comporter des activités clairement définies, les réalisations escomptées, des délais d'exécution, des cadres de suivi et d'évaluation et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

48. Dans l'appui à la Commission de l'Union africaine, le système des Nations Unies doit tenir compte du Cadre stratégique du NEPAD pour le développement des capacités, qui a été approuvé par la quatorzième session ordinaire de l'Union africaine, et du fait que l'Agence de planification et de coordination du NEPAD est maintenant pleinement intégrée dans les structures et processus de l'Union africaine. Dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale, la CEA, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, doit continuer à jouer le rôle de chef de file dans les activités menées avec les institutions de l'Union africaine pour mettre en œuvre le programme décennal, notamment en ce qui concerne les efforts à entreprendre pour établir un programme tel que l'envisage le présent examen.

49. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, qui repose sur une vision commune et des avantages comparatifs, revêt une importance fondamentale dans les efforts que déploient conjointement les deux organisations pour assurer une paix et une prospérité durables en Afrique. Le succès du programme décennal repose dans une large mesure sur sa prise en main par la Commission de l'Union africaine et la manière dont le système des Nations Unies exécute les actions d'appui au niveau régional conformément aux priorités de la Commission. Les partenaires sont appelés à coordonner leurs programmes et à éviter les doubles emplois qui sont contreproductifs. La désignation du Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine comme centre de coordination de l'examen pourrait se révéler essentielle dans la mobilisation de l'appui au programme décennal et le renforcement du rôle dirigeant de la Commission dans sa mise en œuvre. Le système de coprésidence adopté dans le groupe thématique de la paix et de la sécurité devrait être étendu aux autres groupes thématiques.

50. Les réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale devraient être consacrées aux questions de politique, à la réception des rapports, à l'examen des activités des instruments opérationnels que sont les groupes et sous-groupes thématiques et à la définition des orientations générales devant guider leur action. Dans ce contexte, je salue la pratique nouvelle consistant à consacrer une session de chaque réunion du Mécanisme de coordination régionale à un thème particulier intéressant les institutions de l'Union africaine.

51. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur les causes des conflits en Afrique (A/65/152-S/2010/526), il faudrait que les activités du programme décennal soient progressivement élargies et ne restent pas concentrées sur les seules questions de paix et de sécurité. On ne parviendra à une paix et un développement durables en

Afrique que si dans notre appui aux institutions de l'Union africaine, nous adoptons une démarche globale qui intègre la paix, la sécurité et les activités économiques, sociales et humanitaires. C'est dans cet esprit que j'ai demandé de renforcer l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines qui est établie à New York.

52. Je compte présenter en 2013 un rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur le prochain examen triennal des activités de mise en œuvre du programme décennal.

53. Depuis l'adoption, en 2006, du programme décennal, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine a connu un développement sans précédent avec une multiplication des échanges dans divers domaines d'intérêt commun, notamment la paix et la sécurité et le développement. Sachant que les relations entre les deux organisations ont connu des progrès considérables, ce qui s'inscrit parfaitement dans la logique du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous devrions nous appuyer sur ces progrès pour continuer à faire face au défi commun, à savoir aider l'Afrique à bénéficier d'une paix et d'une stabilité durables. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les personnes qui, au service des départements, organismes, programmes et fonds des Nations Unies, font preuve d'un dévouement sans faille pour aider l'Afrique, l'Union africaine et ses institutions à relever ces défis. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Commission de l'Union africaine qui, sous la direction du Président Jean Ping, n'a ménagé aucun effort pour promouvoir la coopération afin que l'Afrique puisse vivre dans la paix, la stabilité et la prospérité.
